Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY

AXA IM Japan Small Cap Equity

Un compartiment de AXA IM Equity Trust
Part : AXA IM Japan Small Cap Equity A Accumulation JPY (ISIN : IE0008366696)
Ce compartiment est géré par AXA Investment Managers Paris, filiale de AXA Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de fournir une croissance à long terme du capital supérieure à celle de l'indice MSCI Japan Small Cap sur une période de trois ans glissants.

L'indice MSCI Japan Small Cap est conçu pour mesurer la performance des actions de sociétés japonaises à petite capitalisation. La composition de l'indice est disponible sur www.msci.com.

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active. Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés à petite capitalisation cotées au Japon. Il est prévu que le Compartiment soit largement investi en actions. Le gestionnaire du fonds cherche à identifier les sociétés qu'il considère présenter une opportunité de placement attractive, par rapport aux autres sociétés de leur secteur, sur la base de l'analyse de leur valorisation et de leurs perspectives de bénéfices. Avec ces actions, le gestionnaire du fonds cherche à construire un portefeuille bien diversifié assorti du meilleur rapport rendement/risque escompté pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds. Pour déterminer le meilleur rapport rendement/risque escompté, le gestionnaire du fonds tiendra compte des informations disponibles sur les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), telles que les données sur les émissions, le comportement des entreprises et la diversité, aux côtés des informations financières. Dans le cadre de la construction du portefeuille du Fonds, le gestionnaire du fonds s'appuie sur l'indice, c'est-à-dire que bien que la sélection des investissements du fonds s'effectue à la discrétion du gestionnaire, l'écart entre le fonds et l'indice est contrôlé. Le portefeuille d'actions qui en résulte devrait présenter des niveaux de risque similaires à ceux de l'indice, ainsi qu'un profil ESG amélioré par rapport à l'indice. Le gestionnaire du fonds analyse et évalue continuellement les actions intégrées au portefeuille du Compartiment afin de maintenir le rapport rendement/risque souhaité pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment.

Le gestionnaire du fonds peut prêter des actions détenues par le Compartiment à des tiers afin de générer un revenu supplémentaire pour le Compartiment.

Le Compartiment est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique de distribution

Les revenus nets générés par le Compartiment sont cumulés et réinvestis au nom des détenteurs de classes de parts de capitalisation.

Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est JPY.

Horizon d'investissement

Ce Fonds pourrait ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant cinq ans.

Traitement des demandes de souscription et de rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert, au plus tard à 13h00 (heure de Dublin) un jour ouvrable précédant le Jour de Valorisation concerné. Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur liquidative calculée ce même Jour de Valorisation.
Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des plateformes, des conseillers financiers ou des distributeurs.
La Valeur liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial : 13 000 000 JPY

Investissement minimum subséquent : 650 000 JPY

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui peuvent être sujets à des variations soudaines et significatives, ce qui peut engendrer d'importants gains ou pertes.

Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)

Risque de contrepartie : le non-respect de ses obligations par toute contrepartie à une transaction (p. ex. impliquant des instruments dérivés) avec le Compartiment est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur du fonds. Le Compartiment peut recevoir des actifs de la contrepartie pour se protéger contre cet impact négatif, mais le risque existe que la valeur de ces actifs au moment de la survenance du défaut soit insuffisante pour couvrir la perte subie par le Compartiment.

Prêts de titres : le Compartiment peut conclure des accords de prêts de titres et par conséquent être soumis à un risque de contrepartie accru. En cas de faillite de la contrepartie, les titres reçus seront appelés. Cependant, en cas de forte volatilité du marché au moment de la faillite, la valeur des titres reçus est susceptible de devenir inférieure à la valeur des titres prêtés. Dans un tel cas, le gérant ne disposerait pas des liquidités suffisantes pour acheter le montant équivalent de titres prêtés, ce qui pourrait avoir un impact négatif considérable sur la valeur du Compartiment.

Risque opérationnel : le Compartiment est soumis au risque de perte résultant du caractère inadéquat ou déficient de processus, collaborateurs ou systèmes internes ou de ceux de tiers tels que ceux responsables de la garde des actifs du Compartiment.

Risque de liquidité : certains placements peuvent faire l'objet d'un négoce peu fréquent et dans de faibles volumes. En conséquence, le gérant pourrait ne pas être en mesure de vendre au moment ou dans le volume souhaité, ou à un prix proche du dernier cours coté. Le gérant pourrait être contraint de vendre un certain nombre de ces placements en raison d'un rachat important des parts du Compartiment. En fonction des conditions de marché, cette situation pourrait entraîner une baisse considérable de la valeur du Compartiment et, dans des circonstances extrêmes, mettre le Compartiment dans l'incapacité d'honorer les demandes de rachat.

Des informations complémentaires sur les risques associés à un investissement dans ce Compartiment sont disponibles dans le prospectus.

EQUITY

AXA IM Japan Small Cap Equity

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.97%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

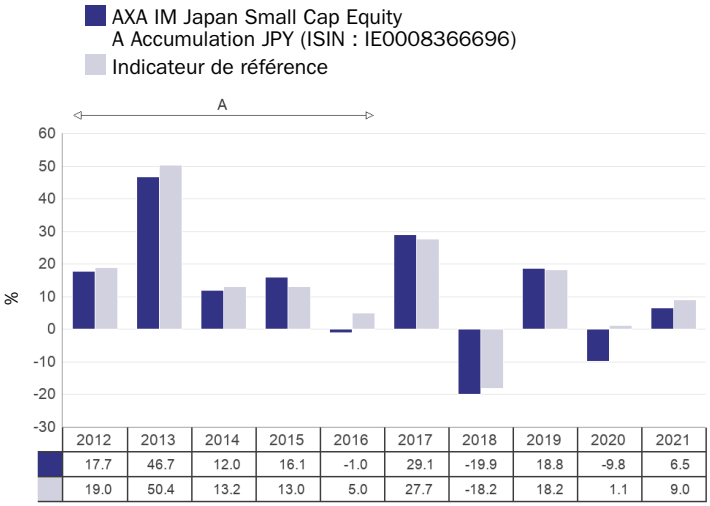
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants est basé sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois jusqu'à fin décembre 2021. Ce montant peut varier d'une année à l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site https://funds.axa-im.com/.

Performances passées



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	17.7	46.7	12.0	16.1	-1.0	29.1	-19.9	18.8	-9.8	6.5
	19.0	50.4	13.2	13.0	5.0	27.7	-18.2	18.2	1.1	9.0

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

La performance des indices de référence est brute d'impôt.
Le Compartiment a été lancé le 01/10/1999 et la part en 1999.
Les performances passées ont été calculées en JPY et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

Avant le 13 juillet 2017, l'indice de référence du fonds était l'indice S&P Japan SmallCap.
L'indice de référence actuel est le MSCI Japan Small Cap.

A: Toutes les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus applicables.

Informations pratiques

Dépositaire :
State Street Custodial Services (Ireland) Ltd.
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Informations complémentaires :
De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement auprès de la Société de gestion, de l'Agent administratif (+353-1-853-8270) et des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur https://funds.axa-im.com/. Ces documents sont disponibles en anglais, en néerlandais, en français, en allemand, en norvégien et en suédois. D'autres classes de parts sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres parts, veuillez consulter le prospectus, disponible sur le site https://funds.axa-im.com/. Les détails de la politique de rémunération à jour de la Société de Gestion sont publiés en ligne à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. Une copie de ce document peut être obtenue gratuitement auprès de la Société de Gestion sur demande. Un glossaire de certains termes utilisés dans ce document est disponible en ligne à l'adresse https://retail.axa-im.co.uk/glossary.

Publication de la Valeur liquidative :
la Valeur liquidative des parts est disponible sur https://funds.axa-im.com/ ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Législation fiscale :
Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur en Irlande. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :
AXA Investment Managers Paris ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avéreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Transfert entre Compartiments :
Les porteurs de parts peuvent souscrire à toute part de tout Compartiment à convertir en classes d'actifs de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la part, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation applicable suivant la réception de la demande de conversion.
Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés au porteur de parts, comme indiqué dans le prospectus.

Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur https://funds.axa-im.com/.